

Monsieur Coutraud
Inspection Académique du Morbihan
B.P. 506 -
56019 Vannes cedex

A....., le

Objet: Base élèves

Monsieur,

Nous souhaitons avoir quelques précisions à propos du fichier Base-élèves et connaître votre position de professionnel, mais aussi de citoyen, sur ces questions:

Les inspecteurs ont-ils été concertés avant la décision de création de BE ? Qui a été concerté ?

Tous les informaticiens s'accordent à reconnaître la fragilité du système internet (même la carte bancaire du président a été piratée) : pourquoi parle-t-on de sécurisation des données pour BE ?

Pourquoi, malgré un matériel " hautement sécurisé", est-il demandé aux directeurs de ne jamais quitter leur clé OTP permettant l'accès aux données?

Quelles garanties en cas de vol ou de perte de cette clé?

Quelles garanties avons-nous que certains renseignements à effacer au cours des années, ne restent pas enregistrés dans la base-élèves nationale?

Pourquoi, au nom d'un besoin de gestion en "temps réel" des effectifs, envoie-t-on des fichiers avec noms et prénoms des élèves?

Quel est l'intérêt que des données nominatives sortent des écoles : au niveau de l'IEP, au niveau de l'IA ?

Quel est l'intérêt d'avoir les coordonnées des parents ? des proches ? : au niveau de l'IEP, au niveau de l'IA ?

Pourquoi, au nom d'une meilleure gestion des écoles, donne-t-on un numéro identifiant national élève (INE) pour une période de 35 ans, INE attribué à chaque enfant dès 3 ans? Des études jusqu'à 38 ans? Quel est l'intérêt de conserver des données sur un fichier sur toute la scolarité, nous entrons dans une traçabilité de la personne ?

L'ordonnance n°2005-650 permettant l'accès aux sociétés privées à tous les fichiers propriétés de l'état, s'applique-t-elle à Base-élèves?

Pourquoi les parents ne peuvent-ils pas utiliser le droit d'opposition du fichage de leur enfant comme il est pourtant écrit dans la loi informatique et libertés? Le livret scolaire est propriété des parents, Base élèves, celle de l'Etat.

Quelles garanties avons-nous que les demandes de renseignements confidentiels, supprimées dans la nouvelle mouture, en juin 2008, c'est à dire langue parlée à la maison, catégorie socio-professionnelle des parents, pays d'origine, suivi psychologique et médical etc, ne soient pas réintroduites dans les années à venir?

Quelles garanties avons-nous que les avatars dus au piratage informatique ne transforment nos enfants en cibles pour le marketing de tout style, en particulier les entreprises cotées en bourse de soutien scolaire à domicile?

Quelles garanties avons-nous que dans le futur, le fichier ne soit utilisé par les futurs employeurs?

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les délégués des parents de l'écolede